

Conseil Municipal de la commune de Nanton

Compte rendu de la séance du 9 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf du mois d'avril, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 19h00 sous la présidence de Mme Dauby, Maire.

Secrétaire séance : Mr DUCROTVERDUN Jean-Pierre

Présents : DAUBY Véronique, COLAS Didier, DEPOIL Pascale, BENAS Nathalie, DUCROT VERDUN Jean Pierre, GARROT Cédric, GIRARD Arnaud, HAAS Didier, MARCHANDIAU Perrine, PROTAT Estelle

Absents : BIARD Romain, BOYEAUD Anthony, CHEVALIER Aurélia, LACHAUX Fabien

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification des statuts du SIVOS du Val de Grosne. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 8 mars 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

I) Mise en place du jour de solidarité

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'aucune délibération n'a jamais été prise pour la mise en place du jour de solidarité depuis la loi du 30 juin 2004. Les agents devront réaliser des heures supplémentaires, proportionnellement à leurs temps de travail, ou donner un RTT, dans la limite de 7h.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place de la journée de solidarité.

II) Les heures supplémentaires du personnel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucun texte au sein de la municipalité ne régleme les heures supplémentaires et complémentaires effectuées par le personnel. Après avis favorable du comité technique du centre de gestion, il est proposé que les heures supplémentaires et complémentaires soient récupérées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le texte réglementant les heures supplémentaires et complémentaires.

III) Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la modification du tableau des emplois communaux suite au départ et aux mouvements de différents agents, dont il convient de supprimer les postes. Le comité technique du centre de gestion a donné un avis favorable à toutes les modifications proposées. Le nouveau tableau est le suivant :

GRADE / EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	COMMENTAIRE
Filière technique				
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	35	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	20	
Adjoint technique	C	1	35	
Adjoint technique	C	1	20	SUPPRIME
Agent des services techniques (contrat aidé)	C	1	24	SUPPRIME
Filière administrative				
Adjoint administratif	C	1	8	
Adjoint administratif	C	1	28	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	24	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	24	SUPPRIME

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le tableau ci-dessus proposé.

IV) Demande de subvention DSIL

Les travaux prévus sur 2019, à savoir la mise aux normes d'accessibilité de deux bâtiments communaux (rampe de la Poste et toilettes du Café), sont éligibles au financement de la DSIL. La subvention peut être jusqu'à 40 % des dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les projets de travaux et autorise le Maire à effectuer une demande de financement au titre de la DSIL.

V) Taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux de taxes qui sont :

- 9,98 % pour la taxe d'habitation
- 12,14 % pour la taxe foncière bâti
- 51,82 % pour la taxe foncière non bâti

VI) Modification des statuts du SIVOS Val de Grosne

Le SIVOS souhaite changer les clés de répartition de la participation des communes ce qui modifie l'article 7 de ses statuts. En effet, au lieu de prendre en compte uniquement les enfants scolarisés, la participation prendra en compte à 75 % les enfants scolarisés et à 25 % le nombre d'habitants de la commune dans le but de limiter les variations de coûts suivant les années.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce nouveau calcul de la participation communal, et donc la modification des statuts du SIVOS.

VII) Vote des budgets primitifs 2019

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des budgets prévisionnels de la commune, de l'assainissement, des panneaux photovoltaïques et multi-commerces 2019.

- *Budget de la commune* : le budget s'équilibre en recette et en dépenses pour la section investissement et la section fonctionnement
 - Section investissement : 657 756,00 €
 - Section fonctionnement : 657 756,00 €
- *Budget assainissement* : le budget s'équilibre en recette et en dépenses pour la section investissement et la section fonctionnement
 - Section investissement : 75 369,61 €
 - Section fonctionnement : 133 925,97 €
- *Budget multi-commerces* : le budget s'équilibre en recette et en dépenses pour la section investissement et la section fonctionnement
 - Section investissement : 19 285,00 €
 - Section fonctionnement : 17 862,66 €
- *Budget panneaux photovoltaïques* : le budget s'équilibre en recette et en dépenses pour la section investissement et la section fonctionnement
 - Section investissement : 11 321,00 €
 - Section fonctionnement : 46 034,29 €

Les budgets prévisionnels 2019 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

VII) Questions diverses

- Les membres de la commission des bois ont fait le tour avec le technicien ONF pour voir quels travaux étaient à réaliser. Ces travaux sont de l'entretien parcellaire dont la dépense entre en fonctionnement.
- Projet du CAUE : le CAUE s'associe à la Communauté de Communes et lance un appel à projet intitulé « Ensemble plantons notre village ». La commune doit proposer un lieu à embellir, fleurir en faisant participer la population, le CAUE fera les propositions d'embellissement et suivra le projet sur plusieurs années, la Communauté de Communes financera l'achat de plantes et fleurs pour 1000 €. Il n'y a donc aucun coût pour la commune. Madame le Maire informe le Conseil qu'elle souhaite proposer la candidature de Nanton. Le Conseil propose que le projet porte sur l'aménagement de la pointe de Vincelles.

La séance est levée à 21h30.

